

RCPP : Règlement temporaire sur le dépôt des rapports.

Note de communication aux administrateurs professionnels

1. Introduction.


Le RCPP est entré en vigueur le 1er juin 2021. Le dépôt des rapports par les administrateurs professionnels n'est pas encore pleinement satisfaisant. Certains des problèmes identifiés sont les suivants : "*aucune donnée ne peut être sauvegardée temporairement, les soldes de l'année précédente sont à '0' et ne peuvent être modifiés, le dépôt n'est pas toujours confirmé correctement, la période d'inactivité est trop courte (10 minutes), etc...*". Tant qu'il n'est pas possible de sauvegarder temporairement, et avec certitude, le document afin de pouvoir le récupérer par la suite et le retravailler ou de résoudre les principales difficultés techniques, il peut être admis qu'il soit difficile pour les administrateurs de soumettre un rapport via le RCPP.

Étant donné qu'il n'est pas légalement permis aux administrateurs professionnels de déposer une version papier du rapport au registre, la Conférence des présidents peut convenir d'une souplesse transitoire temporaire.

2. Régime transitoire temporaire pour le dépôt des rapports

Il est admis que, tant que les problèmes techniques ne seront pas résolus, et au plus tard le 31 août 2021, la procédure suivante peut être suivie :

L'administrateur se connecte au RCPP dans le dossier où un rapport doit être déposé. L'administrateur y crée un formulaire (rapport). Le rapport peut être rempli en blanc en saisissant "0" dans les champs obligatoires, à

l'exception de l'onglet 2  **Liquidités et comptes bancaires** : où les soldes à la fin de la période de rapport actuelle doivent être remplis via les fenêtres contextuelles correspondantes. Ceci est nécessaire pour que, lorsque le rapport sera soumis l'année suivante via le RCPP, les soldes précédents soient correctement remplis et aussi pour que les différents numéros de compte soient saisis pour être utilisés à nouveau l'année prochaine.

Exemple du pop-up pour le compte bancaire :

Détails du compte

Données du compte

NOM DE LA BANQUE *
BELF3AS

NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE *
BE50235123510085

BIC *
ARSPBE22

DATE DE L'EXTRAIT *
07/08/2021

SOLDE EN € *
1234567

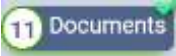
PIÈCE JOINTE *

Faites glisser un document ou cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner un fichier

Parcourir

Annuler Continuer

L'administrateur annexe soit l'extrait de la fin de la période de déclaration en cours soit le livre-journal pour étayer ce solde de compte.

Pour le surplus, il peut être soumis en blanc tandis que le rapport annuel formaté en version PDF doit être téléchargé à l'onglet 11  : Rapport annuel et liste complète des opérations bancaires.

Il s'agit d'un compromis qui permet aux administrateurs de déposer plus facilement le rapport via le RCPP, même si cela est techniquement difficile, et qui évite au greffe de devoir scanner le rapport. Avec la saisie des quelques données nécessaires mentionnées ci-dessus, le dépôt du rapport l'année suivante en sera facilité.